

DECLARATION PREALABLE D'UNE VENTE AU DEBALLAGE

(Articles L. 310-2, L. 310-5, R.310-8, R.310-9 et R. 310-19 du Code de Commerce et articles R. 321-1 et R.321-9 du Code Pénal)

1. Déclarant :

.....
.....

N° SIRET :

2. Adresse complète :

Téléphone (fixe ou portable) :

3. Caractéristiques de la vente au déballage :

Adresse détaillée du lieu de vente :

Marchandises vendues : Occasion

Nature des marchandises vendues :

Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R. 310-8 du Code du Commerce) : Arrêté du 9 janvier 2009

Date du début de la vente :

Date de la fin de la vente :

Durée de la vente (en jours) :

4. Engagement du déclarant :

Je soussigné, auteur de la présente déclaration (nom, prénom) certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L. 310-2, R. 310-8 et R. 310-9 du Code de Commerce.

Date et Signature :

(Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du Code Pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (art. L. 310-5 du Code de Commerce).

.....

5. Cadre réservé à l'administration :

Date d'arrivée : N° d'enregistrement :

Recommandé avec demande d'avis de réception :

Remise contre récépissé :

Observations :

.....

.....